

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juin 2024

**Ville de Peille****Département des  
Alpes-Maritimes****Arrondissement  
de Nice****Délibération  
n°2024\_79****Nombre de conseillers  
en exercice : 19****Nombre de présents :  
14****Nombre de votants :  
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatorze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

**Présents :** M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, , Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Damien SCANDOLA, M. Christian CRISCI, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

**A donné procuration :**

M. Adrien ARSENTO, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal, à M. Cyril PIAZZA, Maire

**Absents excusés :** M. Jean-Marc SIMONI, Mme Alicia MENARDO, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire.

**Objet de la délibération :** Autorisation de déposer une déclaration préalable pour des travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gare de la Grave de Peille en pépinière d'entreprise et de l'aménagement de la plateforme de la gare de la Grave de Peille en aire de mobilité multimodale.

Considérant le projet communal de la réhabiliter l'ancienne gare de la Grave de Peille en pépinière d'entreprise et d'aménager la plateforme de la gare de la Grave de Peille en aire de mobilité multimodale ;

Considérant qu'il convient donc de déposer une déclaration préalable en vue de la réalisation de ces travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune, à déposer et à signer une demande de déclaration préalable pour la réalisation de ces travaux.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

**AR Prefecture**

006-210600912-20240620-2024\_79-DE  
Reçu le 24/06/2024

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune, à déposer et à signer une demande de déclaration préalable pour les travaux de la réhabilitation de l'ancienne gare de la Grave de Peille en pépinière d'entreprise et pour l'aménagement de la plateforme de la gare de la Grave de Peille en aire de mobilité multimodale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.